



23 janvier 2018

(18-0556)

Page: 1/1

Original: anglais

**ÉTATS-UNIS - CERTAINES MESURES COMMERCIALES  
CORRECTIVES SYSTÉMIQUES**

DEMANDE DE PARTICIPATION AUX CONSULTATIONS

*Communication présentée par l'Argentine*

La communication ci-après, datée du 19 janvier 2018 et adressée par la délégation de l'Argentine à la délégation des États-Unis, à la délégation du Canada et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémoire d'accord sur le règlement des différends.

---

Conformément au paragraphe 11 de l'article 4 du Mémoire d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémoire d'accord), le gouvernement argentin fait savoir qu'il souhaite participer aux consultations demandées par le Canada dans la communication intitulée *États-Unis – Certaines mesures commerciales correctives systématiques* et distribuée aux Membres de l'OMC le 10 janvier 2018 (WT/DS535/1, G/L/1207, G/ADP/D121/1, G/SCM/D117/1).

L'Argentine a un intérêt commercial substantiel dans cette affaire en tant qu'exportateur important de marchandises vers les États-Unis. De plus, les exportations argentines à destination des États-Unis sont soumises à certaines des mesures identifiées dans la demande de consultations susmentionnée. L'Argentine a en outre un intérêt systémique dans l'interprétation correcte de plusieurs des dispositions de l'OMC invoquées par le Canada.

En conséquence, l'Argentine demande à participer à ces consultations.

---